

Envoyé en préfecture le 07/03/2024

Reçu en préfecture le 07/03/2024

Publié le 07/03/2024

ID : 039-243900420-20240304-31_2024-DE



Extrait du registre des délibérations
du bureau de la communauté de communes du Val d'Amour

République française
Département du Jura

Séance du 04 mars 2024

Date de convocation

29 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, lundi 04 mars à 18h00 le Bureau de la Communauté de communes du Val d'Amour régulièrement convoqué, s'est réuni à Chamblay au nombre prescrit par la loi, en présence du Président : Etienne Rougeaux.

Objet

Attribution de subvention – Terre d'Emerveilles

N°31/2024

Présents

Mesdames Pate, Giancatarino, Hählen.

Messieurs Rougeaux, Bigueur, Brochet, Ramaux, Truchot, Vuillet

Excusés MM. Chevanne, Théry.

Absents

Vu l'article 521I-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la demande de l'association Terre d'Emerveilles pour l'organisation d'un festival photo « Rural d'Amour »,

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Attribue une subvention de 1 000€ à l'association Terre d'Emerveilles pour l'organisation d'un festival photo « Rural d'Amour ».

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Etienne Rougeaux
Le Président



Virginie Pate
Secrétaire de séance

